



*Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ)*

*POJ: 8  
Doc: AEWA/TC 5.6  
9 février 2004  
Original : Anglais*

**CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE**  
*à North Berwick, près d'Édimbourg, Écosse, du 30 mars au 2 avril 2004*

---

**RAPPORT DU SECRÉTARIAT**

**INTRODUCTION**

Conformément à l'Article VIII, paragraphe h de l'Accord, le Secrétariat préparera annuellement et pour chacune des sessions ordinaires de la Réunion des Parties, des rapports sur le travail du Secrétariat et la mise en œuvre de l'Accord. Le Secrétariat a en outre décidé de présenter son rapport à chacune des réunions du Comité technique ou permanent. Les deux Comités ont convenu qu'un rapport commun serait rédigé à leur effet. Il a toutefois également été convenu que le rapport serait mis à jour avant chaque réunion afin de pouvoir refléter la situation actuelle. Le contenu du rapport peut donc être légèrement différent selon l'intervalle écoulé entre ces deux réunions.

Le présent rapport se rapporte à la période écoulée depuis la 4<sup>ème</sup> Réunion du Comité technique, qui s'est tenue les 12 et 13 mai 2003 à Tachkent, Ouzbékistan.

# VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT DE L'AEWA

## INTRODUCTION

De mai à septembre 2003, outre les tâches courantes consistant à répondre au courrier, entretenir le réseau de l'AEWA et s'occuper des questions administratives et financières, le Secrétariat a consacré la majeure partie de son temps à la finalisation de la MOP2, à la clôture du précédent exercice triennal, au démarrage de nouveaux projets, au recrutement du personnel et à la prise en considération du déménagement prochain du Secrétariat pour le campus de l'ONU (qui prend beaucoup de temps). Les responsables des agences se réunissent régulièrement afin de parler des sujets d'intérêt commun, relatifs au campus de l'ONU.

Le présent rapport comprend quatre parties :

1. Les questions d'ordre général, comprenant les questions administratives et financières, les questions relatives au personnel, aux futurs locaux, aux réunions, etc. ;
2. La gestion de l'information, incluant le Bulletin, le site Web, etc. ;
3. La coopération avec les autres organisations ;
4. Les questions techniques et/ou scientifiques, incluant les projets délégués par le Secrétariat à d'autres organisations et/ou réalisés par d'autres avec une forte participation du Secrétariat.

Ce rapport laisse de côté les tâches courantes.

## 1. QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

### Les futurs locaux du Secrétariat de l'Accord

En 2003, le gouvernement allemand et les Nations Unies ont passé un accord relatif au futur campus de l'ONU à Bonn. Ce campus comprendra deux immeubles de bureaux, à savoir le Langen Eugen (LE) et l'Altes Hochhaus (AH). L'UNFCCC occupera l'AH et les autres agences le LE.

Au cours de ces derniers mois, le Secrétariat a négocié les exigences auxquelles devront répondre ses locaux, en tenant compte de l'extension dont il devrait prochainement faire l'objet. En résultat, le Secrétariat s'est vu attribuer le 19<sup>ème</sup> étage du LE, qui abritera également les salles de réunion communes. Après avoir visité les locaux, le Secrétariat a communiqué ses besoins exacts au gouvernement allemand.

Comme indiqué dans le rapport précédent, un groupe de travail spécial constitué de représentants de l'ONU a été mis sur pied en vue de superviser le développement du campus. Le Secrétariat exécutif du PNUE / ASCOBANS y représente la CMS et les Accords colocalitaires. Les décisions finales sont prises par les responsables des agences, qui se réunissent par conséquent régulièrement. Le Secrétariat exécutif participe à ces réunions dans la mesure du possible. Selon les dernières informations, le déménagement pour le campus de l'ONU devrait avoir lieu au cours du deuxième semestre 2005.

Jusque là, la CMS et les Accords colocalitaires doivent faire face à un manque de bureaux et ils ont donc adressé une requête à l'Unité chargée des locaux communs afin d'obtenir à courte échéance 10 bureaux supplémentaires. Le problème réside dans le fait qu'aucun bureau supplémentaire n'est disponible dans notre bâtiment actuel, Haus Carstanjen. Le gouvernement allemand a proposé de nous fournir le nombre de pièces requis dans un immeuble mieux connu sous le nom d'OBS, situé à environ deux kilomètres de l'endroit où nous nous trouvons actuellement. Un dialogue est en cours pour déterminer quelle partie de la CMS et/ou des Accords devront déménager pour cet immeuble dans les mois qui viennent. Comme nous l'avons déjà mentionné, en 2005, toutes les agences de l'ONU seront établies dans les bâtiments LE et AH, ce qui signifie que l'OBS ne sera qu'une étape destinée à couvrir la période s'étendant de mai 2004 à la fin 2005.

### L'Unité de l'Accord

Fin 2002, un Assistant financier expérimenté, M. Ephraim Kariuki (Kenya), a été recruté sur une base tem-

poraire. Il a consacré la presque totalité de son temps aux questions financières relatives aux Accords colocalitaires. Avec son arrivée, les résultats de l'Unité administrative de la CMS se sont considérablement améliorés. Début 2004, une administratrice stagiaire, Mme Sandra Rucker (Allemagne) a pris ses fonctions. Cette nouvelle collaboratrice, dont le salaire est financé par le gouvernement allemand, consacra elle aussi une partie de son temps aux Accords colocalitaires. Les problèmes que nous avons rencontrés par le passé concernant les questions financières devraient être prochainement résolus.

Comme indiqué dans le précédent rapport, l'UNON a réexaminé l'appui administratif des bureaux détachés. En règle générale, l'Unité administrative d'un bureau détaché de moyenne envergure, ce qui est le cas de la CMS et des Accords colocalitaires, devrait compter cinq membres du personnel, à savoir 1 fonctionnaire chargé de l'administration et de la gestion des fonds, 2 assistants financiers et 2 assistants administratifs chargés d'exécuter toutes les tâches qui leurs sont confiées. Le directeur exécutif adjoint a approuvé le fait que les fonds de l'OTL<sup>1</sup> servent à couvrir les dépenses salariales de trois collaborateurs supplémentaires - soit 1 assistant financier et 2 assistants administratifs. Le processus de recrutement a démarré afin de pourvoir ces postes en temps utile. Avec un peu de chance, ces collaborateurs prendront leurs fonctions dans le courant du second semestre 2004, l'Unité disposant ainsi d'un nombre satisfaisant de collaborateurs. À partir de ce moment-là, on peut espérer que tous les problèmes seront résolus.

### **Recrutement du personnel**

L'année dernière, le Secrétariat de l'Accord a connu une année extrêmement chargée. La situation ne changera pas en 2004 car l'AEWA étant de plus en plus connu, le Secrétariat est de plus en plus sollicité pour des demandes d'informations, de soutien, etc. L'une des priorités du Secrétariat est la finalisation des documents de la MOP2. Pour lui permettre d'y parvenir, mais aussi de rédiger les bulletins et de préparer les réunions et les ateliers, un certain nombre d'employés ont été temporairement engagés sur base de consultation. Plusieurs stagiaires se sont en outre joints au Secrétariat.

### Contrats à durée déterminée

Depuis la MOP2, la nouvelle description du poste de Secrétaire exécutif a entraîné sa reclassification. Comme prévu, il répondait aux critères correspondant à la catégorie P-4. Malheureusement, de nouvelles règles relatives au personnel ont été adoptées par l'Assemblée Générale et comme en a convenu le Directeur du PNUE, ces règles sont également applicables aux membres du personnel du PNUE à compter de la fin 2002. Conformément à ces nouvelles règles, tout poste ayant été revalorisé doit faire l'objet d'une nouvelle annonce. Cela signifie que le Secrétaire exécutif, M. Bert Lenten (Pays-Bas), doit de nouveau postuler à sa propre fonction. Les candidatures devaient être déposées avant le 23 décembre 2003 au plus tard.

Un contrat à court terme a été proposé le 9 juillet 2003 à Mme Marie-Therese Kämper (Allemagne), jusqu'au 8 juin 2004. Mme Kämper a remplacé Mme Mirna Maya, qui a occupé pendant 2 ans ½ le poste de Secrétaire / Assistante et a décidé de quitter le Secrétariat pour raisons personnelles.

Comme convenu lors par la MOP2, le poste de Secrétaire/ Assistant devait lui aussi faire l'objet d'une nouvelle classification. Le 29 septembre 2003, un des collaborateurs de l'UNON a informé le Secrétaire exécutif que ce poste appartenait désormais à la catégorie G-5. La vacance de ce poste a été annoncée le 21 janvier 2004 sur le site Web de l'ONU (<http://jobs.un.org>) et les candidatures doivent être déposées le 21 février 2004 au plus tard.

Au second semestre 2003, le processus de recrutement d'un Agent technique associé a démarré. Comme convenu par la MOP2, ce dernier devrait entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Pour ce poste, la date limite de candidature était fixée au 23 décembre 2003. Les entretiens trouveront place à la fin du mois de février 2004.

---

1. OTL est le sigle d'Overhead Trust Ledger (compte général du fonds de dépôt), constitué des 13 % déduits par le PNUE, entre autres, du budget de l'AEWA.

### Administrateur stagiaire

En 2002, la nomination d'un administrateur stagiaire a été demandée au Directeur exécutif adjoint du PNUE. Celui-ci coordonne et classe par ordre de priorité toutes les demandes émanant du PNUE, ainsi que des Conventions et des Accords administrés par ce dernier. La demande de nomination d'un administrateur stagiaire n'a malheureusement pas été définie comme prioritaire par le Directeur exécutif adjoint, ce qui signifie que la demande de l'AEWA n'a pas été communiquée aux donateurs. Jusqu'à présent, les critères sur lesquels le Directeur exécutif adjoint se base pour accorder ou non la priorité à une demande d'administrateur stagiaire donnée ne sont pas encore totalement clairs.

Comme l'année dernière, une demande d'engagement d'un administrateur stagiaire pour la gestion de l'information a été soumise au Directeur exécutif. Ce collaborateur travaillera à mi-temps pour l'Accord et à mi-temps pour le projet du FEM relatif aux itinéraires de migration Afrique-Eurasie. Il jouera un rôle important dans la réunion des fonds que nécessite ce projet. Nous espérons que l'un des pays donateurs voudra bien financer cette fonction.

### Consultants

M. Dirk Hendricks (Allemagne), anciennement stagiaire et consultant pour la CMS, a été engagé en tant que consultant pour réaliser une nouvelle exposition de l'AEWA. Celle-ci est basée sur l'exposition conjointe qu'il a préparée pour la CMS et ses Accords. Il a en outre rédigé le compte rendu la réunion du Comité technique. Il a travaillé pour l'AEWA du 14 avril au 8 août 2003.

Le 1<sup>er</sup> octobre, Mme Yuki Itakura (Japon), anciennement stagiaire de l'ASCOBANS, a été engagée pour aider Mme Kämper dans la mise en forme de certains documents de la MOP2. Elle travaille pour les Secrétariats de l'ASCOBANS et de l'AEWA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Son contrat expirera le 1<sup>er</sup> avril 2004.

### Stagiaires

M. Doru Leonard Irimie (Roumanie) a travaillé pour le Secrétariat du 28 juillet au 26 septembre 2003. Sa principale tâche était de rédiger le neuvième numéro du Bulletin de l'AEWA.

Mme Andrea Rechel (Allemagne) travaille pour les Secrétariats des Accords colocalitaires depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2003 et son stage prendra fin le 31 mars 2004. Elle est notamment chargée des questions financières et de la préparation des contrats.

Mme Bianca Bauch (Allemagne) a rejoint le Secrétariat le 5 janvier et elle y restera jusqu'au 30 juin 2004. Elle aide le Secrétariat dans ses activités courantes.

### **Finalisation de la MOP2**

Courant 2003, la plupart des questions financières relatives à la MOP2 ont été finalisées. Beaucoup de travail a été effectué et est toujours en cours pour ce qui est des documents suivants de la MOP2 :

- Le Plan d'action international pour la Bécassine double
- Le Plan d'action international pour la Glaréole à ailes noires
- Le Plan d'action international pour le Vanneau sociable
- La Ligne directrice relative aux législations nationales
- La Ligne directrice pour la lutte contre l'introduction des espèces envahissantes
- Le Plan d'action 2003-2005 de l'AEWA
- Le Plan international de mise en œuvre 2003-2007

Certains de ces documents sont pratiquement prêts à être imprimés et ils le seront dès que l'obtention des fonds nécessaires sera assurée.

### **Réunions du Comité technique**

Après la fructueuse 4<sup>ème</sup> réunion du Comité technique, qui s'est tenue du 11 au 13 mai 2003 à Tachkent, en Ouzbékistan, des mesures ont été prises pour préparer la 5<sup>ème</sup> réunion du TC. Celle-ci est organisée consécutivement à la Conférence internationale sur les voies de migration, qui trouvera place du 3 au 8 avril 2004 à Edimbourg, au Royaume-Uni. Notre homologue a veillé à tous les arrangements logistiques nécessaires en consultation étroite avec le Secrétariat.

### **Réunion du Comité permanent**

La 1<sup>ère</sup> réunion du Comité permanent de l'AEWA s'est tenue à Bonn (Allemagne) les 24 et 25 novembre 2003. La mise en place de ce Comité est considérée comme une étape importante et comme une véritable nécessité dans le développement de l'Accord. Les comptes rendus de cette réunion peuvent être consultés sur le site Web de l'AEWA et dans le document TC/ Inf. 5.3.

### **Groupe de travail sur la Bernache cravant à ventre sombre**

Après l'amendement du 5<sup>ème</sup> avant-projet de Plan d'action pour la Bernache cravant à ventre sombre par le Groupe de travail chargé de cette espèce, certains pays clés et organisations intéressées ont envoyé de nombreuses observations. La troisième réunion du Groupe de travail sur la bernache cravant à ventre sombre a donc eu lieu, comme convenu, le 14 janvier 2004 à Wageningen, Pays-Bas. Le Plan d'action a de nouveau entièrement été révisé. Les observations reçues ont été examinées et le texte, le cas échéant, amendé. Le 6<sup>ème</sup> avant-projet sera soumis aux Etats de l'Aire de répartition et aux organisations qui s'occupent de cette espèce, en même temps qu'au Comité technique. Avec un peu de chance, le Comité permanent sera en mesure d'adopter ce Plan d'action fin 2004, conformément à la Recommandation 2.1. de la MOP2.

### **Plan d'action pour la Bernache cravant à ventre pâle**

Au début du mois d'octobre 2003, le Wildfowl & Wetlands Trust (WWT) et l'Université Queens de Belfast ont organisé un atelier international à Castle Espie (Irlande du Nord) pour étudier la rédaction d'un Plan d'action international par espèce pour la Bernache cravant à ventre pâle du Haut-arctique, dans l'Est du Canada. Le Secrétaire exécutif, qui participait à cette réunion, a offert de faciliter le travail du WWT. À la fin de la réunion, il avait été convenu que ce Plan d'action serait développé dans le cadre de l'AEWA et de mettre en place un Groupe de travail en relation avec le Comité technique.

### **Atelier sur l'Ibis chauve**

Du 8 au 11 janvier 2004, un atelier pour les parties prenantes au Plan d'action par espèce sur l'Ibis chauve a eu lieu à Madrid, Espagne. Cet atelier, qui était financé par l'AEWA, a été organisé par la SEO (la Société espagnole d'ornithologie), partenaire de BirdLife en Espagne. L'objectif de l'atelier était de recueillir les informations et idées sur l'espèce, nécessaires pour la rédaction d'un Plan d'action international. Dans le courant de l'année, le premier avant-projet sera mis en circulation afin d'être pourvu d'observations éventuelles et le dernier sera soumis à la MOP3 pour être officiellement adopté.

### **Deuxième atelier sur les munitions non toxiques**

Il était prévu d'organiser vers la fin 2003, en Italie, un 2<sup>ème</sup> atelier sur les munitions non toxiques pour les pays d'Europe du Sud. Dans un premier temps, le Président d'ILL Nibbio (ONG italienne), qui a de bonnes relations avec les organisations nationales et internationales de chasseurs, avait été contacté. Jusqu'à présent, les choses n'ont pas progressé.

### **Atelier sur la chasse durable**

En 2002, des représentants de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ont pressenti le Secrétariat au sujet d'un atelier sur la chasse durable en Afrique de l'Ouest. Depuis lors, l'ONCFS, Wetlands International et le Secrétariat de l'Accord ont convenu que cet atelier serait organisé sous l'égide de l'AEWA et en étroite coopération avec l'OMPO et le CIC. Cet atelier devrait trouver place vers la fin 2004.

### **Atelier sur la promotion de l'AEWA au sein de la Fédération Russe**

La MOP2 a adopté la possibilité de verser une contribution annuelle en nature au lieu d'en espèce. Cette disposition a été prise afin de permettre aux pays se trouvant actuellement dans une situation économique difficile d'adhérer à l'AEWA. La Fédération Russe est l'un des pays éventuellement intéressés. Ce pays a clairement fait savoir que la contribution annuelle était l'un des goulets d'étranglement l'empêchant d'adhérer à l'Accord. À présent que des solutions à ce problème ont été recherchées, il peut être intéressant de renouer le dialogue avec les autorités de la Fédération Russe. Des mesures sont actuellement prises pour organiser en 2004 un atelier visant à promouvoir l'Accord et à encourager les autorités russes à devenir partie à l'AEWA.

## **2. GESTION DE L'INFORMATION**

### **Stratégie de communication**

Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité permanent, SPAN Consultants a présenté le résultat de l'enquête Quick Scan (voir doc. TC/ Inf. 5.4.). Ces résultats seront employés pour le développement futur de la stratégie de communication de l'AEWA.

Dans les paragraphes suivants, vous trouverez de plus amples renseignements sur les activités existantes relatives à l'échange d'information.

### **Bulletins**

M. Doru Leonard Irimie a rédigé le 9<sup>ème</sup> numéro du Bulletin régulier de l'AEWA, qui a été publié et envoyé à plus de 1700 personnes début 2004.

### **Exposition commune / Exposition sur l'AEWA**

Une exposition commune sur la CMS et ses accords a été mise sur pied en étroite coopération avec la CMS, l'EUROBATS, l'ASCOBANS et l'ACCOBAMS. Cette exposition a été lancée à l'occasion des COP7/ MOP2.

L'exposition commune offre un espace restreint pour présenter tous les aspects de l'AEWA. Compte tenu du fait que la dernière exposition sur l'AEWA remonte à la fin 1995 et que les informations présentées sont périmées, il était nécessaire d'en mettre au point une nouvelle. Celle-ci sera développée en étroite coopération avec le concepteur de l'exposition commune. Bien que les panneaux de l'exposition aient été imprimés, l'idée est d'attendre pour son lancement officiel la Conférence internationale sur les voies de migration, en 2004.

### **Site Internet**

La mise à jour du site de l'Accord a été pour une part déléguée au PNUE -WCMC (qui met à jour notamment la base de données sur les espèces, ainsi que les cartes et graphiques) et pour une autre part est réalisée par le Secrétariat.

Au mois d'août 2003, Mme Marie-Therese Kämper a suivi un cours pour se familiariser avec « Dreamweaver », un logiciel utilisé pour la mise à jour des sites Web. Depuis lors, elle met à jour les informations proposées avec le Secrétaire exécutif. Les réactions qui nous sont parvenues montrent toutefois qu'il est nécessaire d'améliorer l'accessibilité de l'information. Le Secrétariat est actuellement à la recherche d'un webmaster qui réaménagera le site en étroite coopération avec le Secrétariat.

### **DVD/ Film sur l'AEWA**

Le 15 janvier 2004, le consortium chargé de la réalisation du DVD de l'AEWA DVD a présenté les premiers résultats de ses efforts. Les prises de vues réalisées en Namibie en 2003 sont particulièrement intéressantes. Elles montrent clairement la pression qu'exercent les activités humaines sur les oiseaux d'eau migrateurs. Le DVD devrait être lancé à l'occasion de la Conférence internationale sur les voies de mi-

gration, dans le courant de l'année. Comme en 2003, le gouvernement allemand désire aider au développement futur du DVD en lui allouant sa contribution annuelle volontaire pour 2004.

### **3. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS**

#### **Programme de travail commun avec le Secrétariat de Ramsar**

La CMS a autrefois rédigé un programme de travail commun (PTC) entre le Secrétariat RAMSAR et la CMS. Bien que ces deux organisations aient été en faveur de ce programme, celui-ci n'a jamais abouti car les personnes qui s'en étaient occupé, tant du côté de la CMS que de celui du Secrétariat de Ramsar, avaient quitté leur poste.

Même si les informations se chevauchent ça et là, l'AEWA est tout à fait complémentaire de la Convention de RAMSAR. Pour éviter tout travail en double et pour renforcer toutes les autres activités, il est indispensable de synchroniser nos plans de travail. C'est pour cela que le Secrétariat de l'AEWA, en étroite coopération avec la CMS, a mis à jour l'avant-projet de programme existant en y incorporant des sujets spécifiques à l'AEWA.

En 2002, l'avant-projet final a été soumis à la MOP2, à la COP7 de la CMS et à la COP8 de Ramsar. Depuis, quelques amendements y ont été apportés. Compte tenu de la lourde charge de travail incombant au Secrétariat de Ramsar, à la CMS et à l'AEWA, les choses ont peu avancé en 2003. Heureusement, des accords ont été passés fin janvier 2004 et la signature officielle du PTC devrait trouver place dans le courant de l'année, à l'occasion de la Conférence internationale sur les voies de migration.

#### **Programme de travail commun avec l'UNCCD**

La CMS a commencé à recenser les possibilités de coopération future entre la CMS et l'UNCCD. Le Secrétariat de l'AEWA a été impliqué dans ce processus pratiquement dès le début. Il a participé à plusieurs réunions et a fait part de ses observations sur les avant-projets de Protocole d'accord entre la CMS, l'UNCCD et le PTC. Le débat n'est pas encore clos et l'une des questions est de savoir si l'AEWA devrait être impliqué de la même façon que dans le cadre des Programmes de travail commun avec Ramsar et Wetlands International.

#### **OMPO**

En janvier 2003, nous nous sommes rendus au siège de l'OMPO, à Paris, en compagnie de M. Herby Kalchreuter (représentant du CIC au Comité technique). Lors de cette rencontre, nous avons essayé de recenser les questions d'intérêt commun et les possibilités de coopération future. Le Comité permanent a approuvé le renforcement de la coopération avec l'OMPO. Le Secrétariat entreprendra en 2004 des activités de suivi.

### **4. PROJETS**

#### **Projet FEM concernant l'itinéraire de migration Afrique-Eurasie**

Le dossier relatif à l'intégralité du projet a été soumis au Secrétariat du FEM au mois d'octobre 2003. Le projet a été approuvé lors de la réunion du conseil FEM qui a trouvé place du 19 au 21 novembre 2003 à Washington, États-Unis. Actuellement, Wetlands International est en train de prendre des mesures pour qu'il soit mis en œuvre aussi rapidement que possible. L'approbation du projet marque également une étape importante pour l'Accord. Sa mise en œuvre sera extrêmement profitable pour la Convention de Ramsar sur les zones humides tout comme pour l'AEWA.

### **Priorités internationales de mise en œuvre 2004-2007<sup>2</sup>**

Le Secrétariat de l'AEWA joue un rôle actif dans l'application des Priorités internationales de mise en œuvre. L'une de ses tâches consiste à rechercher et si possible à assurer le financement nécessaire à la mise en œuvre de certains des projets. Malheureusement, 2003 n'a pas été une année très faste pour la collecte de fonds. La récession économique a eu des conséquences sur les contributions volontaires à l'Accord, le budget de la plupart des ministères des pays industrialisés ayant été réduit. En 2003 et jusqu'à présent en 2004 également, des fonds sont assurés pour les projets suivants :

- IIP 2003-2007
  - Projet 1 : Réunion du groupe de travail sur la Bernache cravant à ventre sombre ;
  - Projet 2 : Élaboration d'un Plan d'action international par espèce pour le Fuligule nyroca ;
  - Projet 10 : Organisation en Italie d'un atelier sur les munitions non toxiques ;
  - Projet 17 : Publication d'un Atlas des échassiers ;
  - Projet 20 : Coordination de programmes de baguage des oiseaux d'eau, notamment en Afrique ;
  - Projet 29 : Catalogue (ou registre) de la population de la voie de migration ;
  - Projet 34 : Élaboration d'un modèle de population dépendant de la densité pour la Bernache cravant à ventre sombre (partiellement) ;
  - Projet 31 : Rédaction d'un avant-projet de stratégie de communication.
  
- Élaboration de matériel d'information ;
- Réalisation d'un DVD ;
- Publication des résultats du Recensement des Oiseaux d'eau africains 1991-2001.

En plus de cette liste, quelques fonds restants de la période triennale précédente ont été alloués<sup>3</sup> aux projets suivants :

- IIP 2003-2007
  - Projet 2 : Élaboration d'un Plan d'action international pour l'Ibis chauve ;
  - Projet 19 : Étude / enquête pilotes sur les possibilités offertes par le contrôle des bagues des oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord ;
  
- Conférence internationale sur les voies de migration

Conformément aux termes de la Résolution 2.7, le Comité permanent a convenu lors de sa première réunion d'allouer les fonds de 2004 complétés par les contributions des nouvelles Parties aux projets suivants :

- Activités de consultance en matière d'études/ d'enquêtes (25 000 US \$)
- Élaboration de Plans d'action internationaux par espèce (30 000 US \$)
- Élaboration de matériel d'information (20 000 US \$)

Une description détaillée de la situation actuelle en matière de réalisation de tous les projets IIP 2003-2007 est donnée dans le document TC 5.14

---

<sup>2</sup> La MOP2 a adopté les Priorités internationales de mise en œuvre 2004-2007 (International Implementation Priorities 2004-2007 ou IIP 2004-2007). Jusque là, les IIP 2000-2004 étaient en vigueur. Le projet susmentionné est dérivé en partie des IIP 2000-2004 et en partie des nouvelles IIP.

<sup>3</sup> Après approbation du Président du Comité technique, qui est habilité au nom de la Réunion des Parties à approuver toute révision du budget pendant la première période triennale.